

## NOTE MODIFICATION DE DATES DE RENCONTRES CHAMPIONNATS PAR EQUIPE NATIONAL

### Règlement actuel :

#### II.116 – Modification de date, d'horaire

[...] Toutes les dates portées aux différents calendriers sont impératives. Toutefois, tous les avancements de date ou modifications d'horaire peuvent être autorisés. L'accord écrit des deux adversaires doit être transmis, pour décision, à la commission sportive compétente au moins quinze jours, et dans les délais impartis par celle-ci, avant la date demandée sauf cas de force majeure. La procédure est la même pour le changement éventuel de salle. [...]

Dans le cas de sélection ou de stage de sélection, l'association d'un joueur concerné peut demander le changement de date, la décision appartenant à la commission sportive compétente. Une sélection par la direction technique nationale (DTN) de la FFTT et FFH peut éventuellement entraîner un changement de date pour les épreuves nationales, régionales et départementales. Une sélection régionale peut éventuellement entraîner un changement de date pour les épreuves régionales et départementales.

Le report de rencontre est exceptionnel et du seul ressort de la commission sportive compétente.

### Propositions :

Autoriser les reports de rencontre pour la Phase 2 du championnat national par équipes 2025-2026. Plusieurs propositions :

- 1) Un report de rencontre est autorisé dans les 7 jours après la journée SPID officielle. Ex : report de la J4 dans les 7 jours suivants cette journée.
  
- 2) Un report de rencontre est autorisé jusqu'au lendemain de la prochaine journée officiel SPID de la Phase.  
Ex : Report de la J4 autorisé jusqu'à la date officielle de la J5 (jusqu'au dimanche).
  
- 3) Un report de rencontre est autorisé jusqu'à la fin de la phase en cours.

**Attention :**

Les reports ne seront autorisés qu'avec l'accord des deux clubs (hormis lors d'une qualification d'un joueur et d'une joueuse pour une épreuve internationale officielle par la Direction Technique Nationale de la FFTT, de la FFH ou FFSA. Dans ce cas, l'avancement ou le report est obligatoire).

En cas d'accord des deux clubs, la nouvelle date de la rencontre sera fixée et aucune autre modification ne sera autorisée. Lorsque l'adversaire valide la demande de report.

La demande et l'accord de l'adversaire devront être notifiés via l'espace Club dans SPID au plus tard 10 jours avant la date officielle SPID.

Toute demande ou réponse faite moins de 10 jours avant la date officielle SPID se verra refusée par la Commission Sportive Fédérale.